Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200084010-20251204-DCM20251084-DE

2025/10/84

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 27 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 25

Présents (20) :

M.	LEBOUVIER	David
M	ERARD	Joseph
Mme	CORNÉE	Chrystèle
M.	LÉONARD	Gilbert
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	TUROCHE	Bernard
Mme	PIGEON	Véronique
M.	ROYER	Didier
Mme	CHARRAUD	Isabelle
M.	LEMOINE	Loïc

M.	FROC	Dominique
Mme	DESGUERETS	Chrystèle
Mme	CORNEC	Chrystèle
M.	GODEUX	Wilfrid
M.	JALLOIN	Ludovic
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	DELAUNAY	Fiona
Mme	KAZUMBA	Lelu
Mme	HELIES	Karine
M.	ROY	Johann

Absents excusés (3) dont (0) pouvoir :
Madame GILLETTE Corinne
Monsieur PRIGENT Joël.
Madame DALLÉ Lorane.

Absents (2) :
Madame ROGER Ramatoulaye.
Madame ANDRE BENOUAHADA Marine.

Secrétaire de séance : Madame GEORGEAULT Valérie.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200084010-20251204-DCM20251084-DE

2– BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025.3.22 en date du 27 mars 2025 concernant le vote du budget primitif de Rives-du-Couesnon,

Monsieur le Maire indique que les crédits inscrits au chapitre 014 « Atténuations de produits » du budget 2025 sont insuffisants pour couvrir le dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties accordé aux jeunes agriculteurs, ainsi que le dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants. Il propose donc d'augmenter ces crédits de **3 000 €**.

Par ailleurs, un bien acquis en 2019 au compte 2051 « Licences et droits similaires » a bénéficié d'une subvention amortissable, dont l'amortissement partiel doit être soldé. Les crédits prévus en 2025 ne permettant pas de réaliser cette opération, il est nécessaire de les augmenter de **5 013 €**.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au budget primitif 2025 et qu'il convient de procéder aux décisions modificatives suivantes :

régularisations chapitre 014-040-042

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611 : Eau et assainissement	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**3 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	5 013.00 €	0.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	**0.00 €**	**0.00 €**	**5 013.00 €**	**0.00 €**
D-7391111 : Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7391112 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	**0.00 €**	**3 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-781 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 013.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**5 013.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	3 000.00 €	3 000.00 €	5 013.00 €	5 013.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2805 : Amort. Licences, logiciels, droits similaires	0.00 €	5 013.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0.00 €**	**5 013.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-231-10038 : ENVIRONNEMENT	5 013.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**5 013.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	5 013.00 €	5 013.00 €	0.00 €	0.00 €

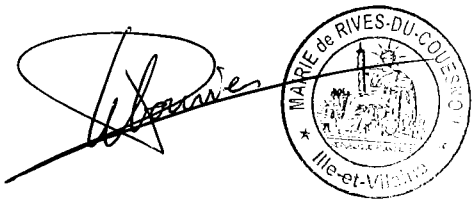
Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200084010-20251204-DCM20251084-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE la décision modificative n°1 du budget principal 2025.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER



La secrétaire de séance,
Valérie GEORGEAULT

